



Commune de Minervois



Réalisations

- Les travaux d'électricité rive droite (poste transformateur et éclairage public subventionnés à 95%=73916€) sont finis. Des aménagements paysagés sont prévus.
- Les toitures de l'église ont été nettoyées, la partie haute du clocher a été consolidée.
- La rénovation du court de tennis est terminée (subventionnée à 50% par la Réserve Parlementaire de 5000 €). Un nouveau règlement et des modalités d'accès sont en cours.
- Le réseau d'assainissement en rive droite a été prolongé, une partie « Eau potable » a été réalisée.
- Le chemin de Prat Long a été remis en état.

Informations

- Réparation de la cloche, des subventions du Département (30%=3814 €) et de l'État (DETR 40%=5085.60€) nous ont été octroyées.
- Un projet de remplacement de l'actuelle bibliothèque par une nouvelle médiathèque est en cours. Cet ensemble, rue de la fontaine aux anciennes caves du château sous les appartements, se composera d'une partie bibliothèque, d'un espace informatique, information et tourisme ainsi que l'Agence Postale Communale. Il sera complété ultérieurement par un espace associatif.
- Une étude pour le nettoyage du lit de la rivière est en cours suite aux diverses crues de cet hiver. Cette étude est prise en compte par le nouveau Syndicat Mixte Aude Centre issu de la fusion récente des anciens syndicats d'aménagements hydrauliques.
- Les démarches de classement de la commune en zone sinistrée au titre des calamités agricoles (crues de janvier et février et gel en avril) ont été entreprises.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

CONGES D'ETE
31/07/17
17/08/17

SECRETARIAT DE MAIRIE

LUNDI MARDI JEUDI

09H-12H30 // 16H30-18H30

MERCREDI VENDREDI

09H - 12H30

04.68.91.21.37

mairie.agel@wanadoo.fr

<http://agel34.fr>

AGENCE POSTALE COMMUNALE

04.68.43.70.10

Lundi-mercredi-jeudi-vendredi

14h - 17h

mardi : 09h - 12h

BIBLIOTHEQUE D'AGEL

Le mercredi 14h - 18h

URGENCE MAIRIE

samedi dimanche

et jours fériés

06.73.25.80.93

ETAT CIVIL

Nous ont quittés

Mr Robert RAYNAUD

le 10.05.2017

Mr Pierre CONSTANCIO

Le 07.06.2017

PLUVIOMETRIE

MARS 2017 / 95 mm

MARS 2016 / 103 mm

AVRIL 2017 / 00 mm

AVRIL 2016 / 00 mm

MAI 2017 / 10 mm

MAI 2016 / 72 mm

JUIN 2017 / 00 mm

JUIN 2016 / 04 mm

DOSSIER : Les crues / Le Plan Communal de Sauvegarde

Deux épisodes de crues importantes de la Cesse ont touché notre village en 15 jours, le 28 janvier et le 14 février, du jamais vu. Une montée de l'eau très vite de nuit a surpris beaucoup de monde la première fois. En Février, cela a été de jour, le matin et à chaque fois routes coupées, champs et vignes inondées...

Dès les premiers signes d'alerte, le Maire a déclenché le Plan Communal de Sauvegarde lors de ces deux événements. Celui-ci implique la mobilisation de l'équipe municipale en activant une cellule de crise en Mairie et des élus sur le terrain. Ce Plan comprend :

- **la Vigilance communale** (alerte orange donnée par météo France ou classement de la Cesse en Orange par Vigicrue) ;
- **la Pré alerte** (la Cesse atteint 2,0m au pont ou 2,5m à la station de mesures route d'Aigues-Vives), mobilisation, fermetures de routes, informations à la population, rondes de surveillance, cellule de crise restreinte... ;
- **le Plan d'alerte** (passage de l'eau sur le pont, la Cesse à 3,5m à la station de mesures) mobilisation de tous, cellule de crise, fermetures routes, ouverture salle d'accueil si besoin, informations et mises en sécurité des gens exposés, rondes fréquentes...



Ne passez pas les barrières mises en place pour fermer les routes = Danger

Contactez la Mairie en cas de problèmes



*Soyez attentif aux alertes météo
Informez-vous sur vigicrue.gouv.fr*

Court de Tennis Communal : Un règlement comportant les modalités d'accès a été mis en place.

Utilisation : le court de tennis est strictement réservé aux habitants de la commune l'AGEL ainsi qu'à leur famille ou amis, exceptionnellement aux non-résidents.

Réservation : l'utilisation du terrain n'est pas soumise à réservation.

Accès : afin de responsabiliser les joueurs et de limiter les risques de dégradation, certaines règles sont à respecter. (règle n°3 : s'être inscrit pour obtenir la clé, être à jour de cotisation, avoir signé le règlement - règle n°4 : pour la carte d'accès et la clé, contacter l'Agence Postale Communale

Cotisation : Carte à l'année : résident famille 20 €, résident personne seul 10 €, Hébergeur 30€

Carte à la semaine : adulte ou famille hors résidents : 10 €

Règlement complet sur le site Internet de la Commune rubrique Mairie

EVENEMENTS

29/06/17 :
FETE DES ECOLES.
08/07/17 :
SOIREE CABARET.

Les 13 - 14 - 15 -
16 juillet 2017 le
Petit Colossal
Théâtre de Paris
est à AGEL !

Le 13/07

« CACOPHONIES
POUR FAMILLES
AU PLURIEL »

Le 14/07

« SOYONS
REALISTES,
DEMANDONS
L'IMPOSSIBLE »

Le 15/07

« YVONNE
PRINCESSE DE
BOURGOGNE »

& « BROUILLES »
joué dans les rues
sur les places ou
chez l'habitant et
en continu le
16/07 à 21 heures.

05/08/2017 :
REPAS DE L'ETE

